

2019



LES ÉTATS GÉNÉRAUX

Dialogue structuré jeunes - décideurs
participation - débat - engagement

Les jeunes et l'Europe

Livre Blanc

d'infos sur

www.fage.org



SOMMAIRE

Sommaire	2
Edito	3
Ré–Enchanter l’idéal européen en rendant son action tangible pour les jeunes	4
A. Renforcer la lisibilité des institutions européennes et de leurs actions	4
Permettre aux citoyens d’appréhender le fonctionnement de l’Union Européenne	4
La démocratie participative au coeur du fonctionnement de l’Union Européenne	5
B. Favoriser l’émergence d’une culture commune	6
Favoriser l’émergence d’une culture européenne	6
Créer une Europe de l’engagement	8
C. Une Europe créatrice de droits	9
L’Europe comme garante des libertés et droits fondamentaux	9
Vers une Europe sociale	10
Positionner l’Union Européenne pour qu’elle devienne une réponse aux défis mondiaux	14
A. Favoriser l’innovation et la qualification des citoyens	14
Poursuivre le développement de l’Espace européen de l’Enseignement supérieur	14
Favoriser et encourager l’innovation	16
B. Prendre les défis environnementaux et énergétiques à bras le corps	18
De nécessaires politiques ambitieuses en matière de protection de l’environnement	18
Construire un vrai Plan européen d’adaptation au changement climatique	18
Construire une politique européenne pour la transition énergétique	19
Consacrer la notion de justice climatique	20
C. Relancer les politiques communes en réponse aux défis collectifs	20
Conclusion	22



EDITO

Nous vivons dans une société qui connaît nombre de bouleversements. Crise économique durable depuis 2008, chômage de masse qui peine à se résorber, en particulier pour les jeunes, mutations profondes du monde socio-économique qui au travers des avancées scientifiques et techniques transforment la nature même de l'emploi, une montée sans précédent des populismes et des nationalismes en France et dans le reste du monde, et tout cela face aux défis climatique et environnemental, qui mettent à mal notre modèle de société et que les pouvoirs en place peinent à relever.

Le pessimisme gagne de nombreux plus en plus citoyens, et nombreux sont ceux qui n'y croient plus. Ni dans la politique, ni dans la république, ni dans l'Europe. Le récent Brexit en est une illustration frappante. C'est un cercle vicieux qui nous met face à nos responsabilités.

La FAGE, principale organisation de jeunesse et premier syndicat étudiant en France est consciente et lucide face à ces enjeux. Aujourd'hui persuadée que la société civile organisée doit être le moteur qui impulsera les changements nécessaires pour relever ces défis, pour construire un nouveau modèle de société, plus juste, plus durable et plus intelligent, la FAGE a décidé de prendre sa part.

La menace des extrêmes et des nationalistes en Europe, incarnée par Matteo Salvini en Italie ou Viktor Orban en Hongrie par exemple, vient menacer l'existence même de l'Union Européenne. Si cette union n'est pas parfaite, il apparait clairement que le projet européen manque de sens et de concret pour l'ensemble des citoyens.

La FAGE en est persuadée, c'est en rassemblant les nouvelles générations de citoyens européens autour d'un nouveau projet commun, en ré-enchantant les fondamentaux et en construisant de nouveaux idéaux que nous relèverons les défis qui se dressent devant nous.

Dans *Le monde d'hier* de Stefan Zweig, la seconde guerre mondiale est dépeinte comme une guerre fratricide. L'Europe s'y suicide. Pourtant, quarante années plus tard, Simone Veil, alors présidente du nouveau parlement européen proclame : « L'Europe, c'est le dessein du XXI^e siècle ».

Notre jeunesse, notre avenir doit s'inscrire dans ce dessein. A l'heure où ses adversaires ont le vent en poupe il faut être capable de définir de quelle Europe nous parlons mais surtout, en son sein, de quels jeunes. Chaque jour l'Europe est concrète pour nombre d'entre eux. On traverse les pays avec une simplicité qui n'existe nulle part ailleurs. Le programme trentenaire Erasmus+ a permis en 2016 à plus de 300 000 étudiants européens de vivre pendant au moins le temps d'un semestre dans un autre pays que le sien. Ce programme et les échanges qu'il permet constituent peut-être une esquisse de ce qui peut permettre aux générations futures de se forger une identité européenne.

L'Europe est mise au défi, mais elle est loin d'être au bord du chaos. La jeunesse veut prendre part à la création de cette nouvelle société dont nous avons besoin. Loin des replis identitaires et des tentations individualistes, la FAGE croit dans le projet européen et au travers de ce livre blanc sur « Les Jeunes et l'Europe », réalisé avec l'implication de l'ensemble de ses militants, notre organisation propose une vision et un projet pour bâtir l'avenir au travers de deux objectifs :

1. Réenchanter l'idéal européen en rendant son action tangible, tout particulièrement pour les jeunes.
2. Positionner l'Union Européenne pour qu'elle soit une réponse efficace aux défis mondiaux.

Orlane François, présidente de la FAGE



RÉ-ENCHANTER L'IDÉAL EUROPÉEN EN RENDANT SON ACTION TANGIBLE POUR LES JEUNES

L'abstentionnisme est un constat amer lorsque l'on parle de l'implication des jeunes dans les différentes échéances électorales. Les élections européennes ne sont pas épargnées par ce constat avec un taux d'abstention à hauteur de 71% en France, chez les jeunes en 2014. Il apparaît que notre génération entretient un fort niveau de défiance vis-à-vis des institutions et des représentants politiques ou encore des corps intermédiaires. Au niveau des questions européennes, on atteint le plus haut degré de défiance voire de scepticisme. De nombreux citoyens considèrent les institutions et les représentants européens hors sol et très technocrates. Ce manque de considération nourrit les discours populistes, voire extrémistes dans l'ensemble de l'Union Européenne. Pour autant, le rôle des différentes institutions n'est que difficilement identifiable et très peu tangible pour les citoyens. Il convient de ré-enchanter l'idéal européen pour ses citoyens. Ce ré-enchantement ne pourrait passer sans un renforcement de l'action des différentes institutions mais surtout d'une réelle lisibilité de l'action de chacune. Pour traiter la question de l'abstentionnisme, il est important que les jeunes comprennent le rôle et l'importance de leur vote. Cette première partie émettra donc des propositions afin de rendre plus lisible l'Union Européenne et ses actions dans un objectif de faire émerger une culture commune basée sur des droits nouveaux et concrets pour les citoyens européens.

A. RENFORCER LA LISIBILITÉ DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET DE LEURS ACTIONS

Permettre aux citoyens d'appréhender le fonctionnement de l'Union Européenne

La mauvaise compréhension par ses citoyens du fonctionnement de l'Union Européenne est un obstacle majeur à leur implication dans le projet qu'elle porte. Bon nombre de citoyens ne connaissent pas les différentes institutions européennes et leurs différences. D'autre part, l'opacité liée à ces dernières ne permet pas aux citoyens de comprendre le rôle de leurs représentants au sein du Parlement européen ou encore les missions inhérentes à la Commission européenne et au Conseil de l'Europe.

L'enjeu premier serait donc de permettre à chacun d'appréhender le fonctionnement de l'Union Européenne. Plusieurs leviers peuvent être actionnés afin de remplir cet objectif, que ce soit en s'appuyant sur les différents systèmes éducatifs des Etats membres ou encore sur les différentes associations et projets liés à la question européenne.

En France tout particulièrement, on observe une grande méconnaissance de la part des jeunes de l'histoire de l'Union Européenne mais également des droits et des devoirs que sa citoyenneté impose. Là où les cours d'éducation civique sont sensés permettre l'appréhension des institutions françaises, il serait pertinent d'intégrer la question européenne à ces enseignements. Cette intégration permettrait à minima de déconstruire certains préjugés sur l'Union Européenne. Le développement de l'esprit critique des jeunes autour de cette question doit être le premier pas afin de replacer les jeunes au centre de la vie européenne.

Le système éducatif n'est pas l'unique levier permettant aux jeunes d'appréhender la machine européenne, de nombreux acteurs de la société civile travaillent d'ores et déjà sur cet aspect. De nombreuses associations pro-européennes se sont déjà saisies de la question éducative. Ces associations mettent en place des ateliers et des échanges permettant aux citoyens de mieux appréhender le fonctionnement des institutions permettant ainsi de mieux agir en faveur d'une éducation européenne pour tous. Par exemple, certaines associations de jeunes organisent des voyages permettant de visiter les institutions européennes. Ces voyages permettent d'être au plus proche de la question européenne et ainsi de déconstruire les visions parfois péjoratives de l'Union Européenne. Il convient aussi de soutenir le

développement de nouveaux projets dans la dynamique de l'European Youth Event permettant aux jeunes de rencontrer et d'échanger sur l'avenir de l'Europe avec les décideurs.

Cependant, le seul principe d'éducation européenne ne suffira pas à intéresser les jeunes. Afin de réellement répondre à cet enjeu, il est nécessaire que l'Europe s'intéresse à eux et réduise l'opacité des prises de décision. Pour ce faire, la mise en place d'une « Clause Impact Jeunesse Européenne » peut être une solution. Ce dispositif vient s'adosser à chaque saisine ou directive. En effet, il permet d'anticiper l'impact des politiques européennes sur la jeunesse permettant ainsi aux jeunes de se sentir plus concernés par la vie politique. Ce dispositif existe déjà en France mais mérite d'être étendu à l'échelle européenne avec une application correcte. Ce dispositif doit s'accompagner d'un cadre de réflexion commun et continu entre les jeunes et les décideurs politiques permettant ainsi de replacer les jeunes au centre du processus d'élaboration des politiques publiques. C'est d'ailleurs dans cette logique que l'Union Européenne conduit des cycles de dialogue structuré permettant à chaque jeune de prendre part à la vie publique européenne.



Propositions :

- **Proposition 1** : Sensibiliser la jeunesse au fonctionnement et à la découverte des instances européennes
- **Proposition 2** : Mise en place d'une Clause Impact Jeunesse européenne permettant de mesurer l'impact des mesures politiques sur les jeunes.
- **Proposition 3** : Assurer la mise en place de modules de découverte de l'Europe et de ses institutions dans l'ensemble des systèmes éducatifs des Etats membres.

La démocratie participative au coeur du fonctionnement de l'Union européenne

Les pratiques démocratiques au sein des instances européennes sont considérées comme opaques et peu lisibles. Pour cause, il a fallu attendre la signature du traité de Lisbonne en 2007 pour que le Parlement européen, seule instance basée sur une élection directe, ait le droit de codécision au sein du processus législatif. Ce droit de codécision partagé avec le Conseil de l'Union européenne est limité au niveau d'un certain nombre de sujets.

Le Parlement a deux rôles, le premier étant législatif concernant l'adoption des législations conjointement au Conseil de l'Union européenne sur la base des propositions de la Commission Européenne, sur les accords internationaux et les élargissements. Il a aussi pour rôle d'examiner le programme de travail de la Commission et de saisir de certaines thématiques afin de faire des propositions. Il a un rôle de surveillance qui a pour but de contrôler la démocratie dans toutes les institutions, d'élire le président de la Commission, d'accepter les dépenses budgétaires, d'examiner les pétitions des citoyens ou encore de débattre de la politique monétaire avec la Banque Centrale Européenne...

Pour autant, il est nécessaire de replacer la démocratie participative au cœur du fonctionnement de l'Union Européenne. Cela permettra à chaque citoyen et chaque État membre de se sentir impliqué dans ses actions et ses décisions. Ce pouvoir lui a – à moitié – été confié par le traité de Maastricht. En effet, le Parlement est borné à la faculté de demander à la Commission de soumettre une proposition. Le premier pas afin de renforcer la confiance des citoyens est de rendre plus lisible et plus efficace l'action des représentants qu'ils élisent.

Les prises de décisions doivent être plus transparentes et il incombe aux institutions de communiquer clairement sur les actions des différentes instances. Cette communication doit permettre une meilleure compréhension des citoyens du rôle de leurs représentants. De manière générale, la compréhension globale de la hiérarchie des normes en droit français est très mauvaise. Cette méconnaissance est préjudiciable car le système législatif européen est très spécifique.

Le modèle de construction des listes aux élections européennes a aussi un fort impact sur la vision que les citoyens ont de l'Union Européenne. Le modèle actuel permettant uniquement des listes nationales ne favorisent pas une proximité de l'institution européenne avec les citoyens. Au-delà de la question de la proximité des citoyens avec la vie politique européenne, les listes transnationales pourraient permettre la création d'un réel espace politique européen. Il est délicat de vouloir créer une politique européenne en restant dans une logique nationale, il y a un véritable enjeu à dépasser les frontières géographiques. Au-delà de l'espace politique, mixer les différentes nationalités au sein des listes permet

d'entamer la création d'une réelle culture européenne commune.

La question de la culture européenne occupe aussi beaucoup de place dans la logique de sentiment d'appartenance. Il est difficile de penser des citoyens proches des décisions politiques européennes sans connaître les différents contextes nationaux et spécificités de chaque Etat membre. Ainsi, même si l'opportunité d'établir un scrutin sur liste transnationale pour les élections de 2019 a été rejeté par le Parlement, un travail technique et juridique doit être poursuivi afin de les rendre possibles en 2024. Ces travaux nécessiteraient une modification du traité de Lisbonne. Au-delà du travail législatif, la mise en place de circonscriptions européennes peut s'avérer complexe notamment dans la répartition future des différentes nationalités sur ces listes. La création de listes transnationales est un défi majeur à relever par les Etats membres notamment sur le plan politique. Il est temps d'avoir une vision commune du projet européen et de sortir des logiques nationalistes notamment pour certains sujets qui méritent une réponse collective comme les questions climatiques ou énergétiques par exemple.

Comme dit précédemment, la mise en place de processus de dialogue structuré notamment par les agences Erasmus+ est une bonne solution pour permettre aux citoyens de réellement s'intéresser aux politiques publiques. Cette méthode permet la mise en capacité de toutes et tous de discuter des orientations que prennent les politiques publiques européennes et mettant ainsi en avant les aspects désirables de l'Union Européenne.

Le traité de Lisbonne a permis une innovation dans la vie démocratique de l'Union Européenne avec la création du droit à l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE). Cette disposition donne un droit d'initiative politique à un rassemblement d'au moins un million de citoyens de l'Union européenne venant d'au moins un quart des états membres de l'Union. Ce droit d'initiative se concrétise en une proposition législative de la Commission Européenne.

Pourtant, la création de l'ICE ne vient pas révolutionner le modèle démocratique de l'UE. En effet, la procédure de dépôt d'initiative est très complexe et demande une organisation qui rend presque impossible son accès. Sans même aborder la question du fond de la démarche, le simple respect des exigences procédurales (la technicité que demande la réalisation de l'initiative notamment au niveau budgétaire ou encore la différence étatique de vérification des déclarations de soutien) et de mise en application dans les différents Etats membres (le nombre de signataires devant s'élever à 750 fois le nombre de parlementaires élus dans l'Etat membre) rendent la démarche relativement difficile d'accès. On observe à l'heure actuelle, seulement quatre initiatives réussies depuis la création de l'ICE.

Il est donc indispensable de réformer en profondeur l'ICE. Cette réforme doit permettre un accompagnement des citoyens souhaitant déposer une initiative. Le système de vérification des déclarations de soutien doit aussi être uniformisé entre les Etats membres afin de faciliter la gestion de l'initiative. Une initiative citoyenne doit pouvoir être appliquée dans chacun des états membres dès sa ratification afin de renforcer le pouvoir du citoyen dans les politiques européennes. Cette réforme doit ainsi permettre d'élargir le champ des thématiques traitées par la Commission européenne comme les questions d'éducation par exemple. Pour finir conformément à la demande du Parlement européen du 28 octobre 2015, il serait souhaitable de dégager des financements afin de soutenir l'organisation de ces initiatives.



Propositions :

- **Proposition 4** : Donner le pouvoir d'initiative législative au parlement européen
- **Proposition 5** : Permettre puis rendre obligatoire la mise en place de listes transnationales
- **Proposition 6** : Faire évoluer les initiatives citoyennes européennes

B. FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE CULTURE COMMUNE

Favoriser l'émergence d'une culture européenne

Le projet Européen ne peut faire sens pour l'ensemble des citoyens que s'il permet la création d'une culture commune, qui transcenderait les identités nationales sans les nier, qui rapprocherait les peuples autour des valeurs communes qu'ils portent. Il faut créer des ponts intellectuels et physiques entre les citoyens pour transformer le rapport à l'altérité des parties prenantes du projet européen.

Au même titre que l'enseignement de l'organisation, et le fonctionnement du système européen, l'histoire et le patrimoine commun que partagent les pays membres de l'Union européenne doivent être mis en avant auprès des jeunes, dans leur parcours scolaire. Cet historique et cette création culturelle ne commencent pas à la création à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Les destins de ces pays se sont rencontrés à de nombreuses occasions, parfois tragiques. De ce passé découle un patrimoine commun, artistique, littéraire, architectural, ... Ces héritages doivent être mutualisés, afin de rappeler notre culture commune, par le biais des programmes scolaires.

L'utilisation du système culturel pour raconter l'Europe nous permet de comprendre qu'il est possible de parler de culture commune. Mais l'Europe ne doit pas se contenter d'être l'idéal culturel d'une population savante. L'Europe doit être utile pour garantir à ses jeunes un meilleur avenir. Ces derniers, pour une majorité ne se reconnaissent pas dans l'Europe politique que constitue l'Union Européenne. Erasmus+ n'est malheureusement qu'un privilège d'un nombre restreint d'étudiants.

Si l'Europe veut constituer un territoire à part entière, il faut qu'un sentiment d'appartenance puisse s'y développer, que la transmission de valeurs communes y soit facilitée. La transmission et la reconnaissance de ces valeurs ne peut se faire qu'avec un système éducatif performant et qui traite avec la même ambition le lycéen bulgare et le lycéen français. Il est nécessaire de mener une réflexion sur les systèmes éducatifs des différents Etats membres. Tous les systèmes éducatifs proposent des pratiques desquelles il est possible de s'inspirer. L'organisation d'assises autour des questions éducatives semble être une nécessité afin de tirer le meilleur de chaque politique. De même manière que « l'école de la république » ambitionne de former des citoyens, il apparaît nécessaire de recentrer une partie de la politique éducative des jeunes vers la question européenne.

Le Traité de Lisbonne vient réaffirmer les valeurs de l'Union Européenne, base d'une culture commune :

« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Ces valeurs qui apparaissent également dans les statuts de la FAGE doivent s'incarner concrètement et pas seulement faire office d'étendard de l'Union Européenne. Cela doit passer par un renforcement des mobilités à l'instar du succès du programme Erasmus qui a fait ses preuves.

La FAGE propose la création d'un Erasmus Universel, qui ne serait pas réservé qu'aux seuls étudiants, mais étendu à l'ensemble des jeunes européennes comme un droit réel. La possibilité pour un jeune de faire un service civique dans l'UE, pour un élève de découvrir une autre classe et un autre territoire à l'occasion d'un séjour, pour un étudiant de valider un semestre ou plus dans l'UE, pour un jeune chômeur de réaliser une partie de sa garantie jeunes dans l'UE, par exemple lors de mises en situation professionnelle, etc. C'est ce rapport au territoire qui permettra de combattre les préjugés et de façonner des citoyens européens par l'émancipation.

Il est important de financer la production et la diffusion des œuvres culturelles européennes. Comme expliqué ci-dessus la création d'une culture commune doit d'abord passer par la diffusion des cultures inhérentes à chaque Etat membre. Il est important de comprendre nos différences afin de construire une vision commune de l'idéal européen et de son application en termes de citoyenneté. Cependant, les moyens actuels mis en place afin de créer une réelle société de partage culturel sont très limités. Une décision fiscale pourrait permettre d'accompagner la politique de diffusion culturelle de l'Union Européenne. Depuis octobre 2018, le Parlement européen a imposé aux plateformes de diffusion un quota minimum de 30% de production européenne. Cette disposition doit permettre une meilleure diffusion de la création culturelle européenne. Pour aller plus loin, la taxation des plateformes de diffusion est une solution envisageable afin de créer un réel accompagnement autour d'une dynamique allant vers la mise en place de pratiques communes et d'échanges interculturels. Cette taxe pourrait ainsi être reversée directement à l'accompagnement de création culturelle avec pour objectif la diffusion d'une culture européenne commune.

D'autre part, le développement et le renforcement des offices de la jeunesse multiculturels pour les pays frontaliers est aussi un levier non négligeable à l'émergence d'une culture européenne commune. Ces offices sont de « bons élèves » au niveau des questions de politiques jeunesse et culturelle européenne. A l'instar de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ), les circuits frontaliers de collaboration permettent de réellement découvrir les Etats membres qui sont à deux pas de notre vie quotidienne. L'UE se doit d'accompagner ces organismes en leur permettant un réel développement financier mais aussi un accompagnement en matière de communication, notamment de leurs actions et de

la visibilité de ces dernières. Le rapprochement entre ces offices et les différents parlementaires pourrait, au-delà de permettre une ouverture culturelle et un soutien politique conséquent, rapprocher les citoyens de leurs représentants politiques. Pour aller plus loin, l'expansion du modèle de coopération frontalière est aussi un symbole de paix, valeur centrale de l'Union Européenne.

Pour conclure, ces valeurs culturelles communes doivent jouer un rôle d'éducation populaire. En effet, il paraît crucial que cette question permette la construction d'un récit européen inclusif et permettant l'émancipation de tous. Face à la montée des nationalistes et des populistes, le biais culturel et le récit européen sont l'une des meilleures armes pour lutter face à la désinformation prônée par certains acteurs politiques.



Propositions :

- **Proposition 7** : Faire de la mobilité européenne un droit réel en rendant universel le dispositif Erasmus
- **Proposition 8** : Taxer les plateformes de diffusion de contenu pour financer la production culturelle européenne.
- Développer et renforcer les offices de la jeunesse multiculturels pour les pays frontaliers

Créer une Europe de l'engagement

A l'heure où le taux de chômage chez les jeunes en Europe s'élève à environ 14,9%, il est important que l'Europe trouve un moyen permettant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La FAGE a toujours considéré, au même titre que l'école ou la culture, l'engagement comme un vecteur central d'émancipation sociale et intellectuelle. Dans un objectif de création d'une société européenne d'échanges façonnée par des citoyens engagés dans la construction des politiques publiques, l'engagement est un moyen, voire un vecteur, permettant la création d'une société européenne ouverte et tournée vers l'engagement. A l'heure actuelle, plusieurs dispositifs d'engagement existent au sein de l'Union Européenne. Pour autant, ces possibilités d'engagement ne restent que très marginales et très dépendantes du milieu social dont les jeunes sont issus. La FAGE défend un modèle d'engagement ouvert et volontaire, il est donc nécessaire de réfléchir à l'évolution de ces dispositifs afin d'en améliorer leur accessibilité.

Afin de faire de l'engagement européen un vecteur d'insertion professionnelle pour les jeunes, il est important de poser la question de la valorisation des compétences. En effet, des outils de reconnaissance des compétences existent d'ores et déjà dans les Etats membres. Pour autant, il serait pertinent d'élargir ce dispositif au niveau européen en développant un nouvel outil permettant un accompagnement pour l'insertion professionnelle en passant par le biais de la compétence. Il existe déjà : " l'outil européen multilingue de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers ". Cet outil, à destination des ressortissants hors U.E, a pour but d'accompagner les organisations aidant les ressortissants de pays tiers. Il permet le recensement des compétences, des qualifications et expériences professionnelles et est accompagné d'une offre de conseils personnalisés pour leur poursuite de parcours ou de réalisation de dossier de validation des acquis. Un tel dispositif pourrait être élargi à l'ensemble de la population européenne afin de pouvoir valoriser leurs différents engagements.

En France, le volontariat en service civique est une réelle plus-value pour les jeunes, autant au niveau du développement personnel que professionnel. Au niveau européen, l'existence du service volontaire européen est une bonne initiative permettant un réel engagement à l'échelle du continent. Ce dispositif, porté par Erasmus + dans son programme "Jeunesse et Sport" est à destination de tous les jeunes de 18 à 30 ans qui doivent résider dans un des pays participant au programme ou dans l'un des pays partenaires et doit être effectué à l'étranger. Il est ouvert à tous les profils sans prérequis de formation. Ce programme permet aux jeunes de s'engager entre 2 et 12 mois dans un pays européen en bénéficiant d'une prise en charge totale sur place (hébergement, restauration, transport, couverture maladie et responsabilité civile) et d'une indemnité dont le montant varie en fonction des pays. Ce service, complémentaire aux actions de mobilité du type Erasmus + que la FAGE souhaite voir universalisé, doit être renforcé. Ce renforcement doit passer par un accompagnement par les agences de gestion pour la poursuite de parcours. Dresser un bilan des compétences est un accompagnement important afin d'aider les jeunes à valoriser leurs expériences. Qui plus est, la

phase de bilan doit aussi permettre aux jeunes d'évaluer leur structure d'accueil afin de permettre une amélioration du processus d'accueil. Pour finir, comme expliqué dans les parties précédentes, le frein linguistique est un gros élément d'auto-censure pour les jeunes vis-à-vis de tels dispositifs. Un accompagnement doit être prévu afin que les jeunes, notamment les jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO), puissent s'épanouir au sein d'un tel dispositif et être par la suite des ambassadeurs du dispositif. Par ailleurs, un programme d'ambassadeurs européens du service volontaire européen pourrait être créé. Ce programme, avec des représentants de chaque pays éligible au dispositif, permettrait de créer un lien entre les agences et les jeunes.

La présidence du Parlement Européen est un mandat de deux ans et demi renouvelable une fois. Le rôle du président du Parlement n'est pas d'orienter politiquement les travaux de la commission. Il est en charge de la gestion du bon fonctionnement de la représentation de l'organe. Pour autant, afin de rendre plus lisible les actions des organes européens, il semblerait pertinent de renforcer le pouvoir du président du Parlement européen en lui permettant d'agir sur une thématique. Ce renforcement passerait par la création d'une Grande Cause Européenne permettant de donner un sens à la mandature. Ce dispositif consisterait à fixer une grande thématique qui deviendrait, pendant toute la durée du mandat, le sujet prioritaire permettant de rendre plus lisible les travaux de la Commission. La volonté de créer une Grande Cause Européenne va au-delà de la logique de la compréhension par les citoyens des institutions. En effet, certains sujets sont urgents et méritent une réflexion et des actions collectives, que ce soit la question de la protection sociale, la démocratie européenne ou encore les défis environnementaux et climatiques. Ce sont autant de sujets qui ne trouveront de solutions s'il n'y a pas un effort de l'ensemble des parties prenantes.

Il pourrait être intéressant de juxtaposer la Grande Cause Européenne avec les travaux menés par Erasmus + autour des cycles européens de dialogue structuré. Afin de permettre un réel intérêt des citoyens dans l'action publique européenne, baser les grands objectifs européens sur des travaux les sollicitant directement permettra la création d'un sentiment d'appréhension et de compréhension des politiques européennes. Cette Grande Cause doit permettre la création d'une Europe de l'engagement permettant à chaque citoyen de mener des actions à toutes les échelles ciblant l'intérêt commun des citoyens européens.



Propositions :

- **Proposition 9** : Développer un outil de reconnaissance des compétences acquises dans le cadre d'un engagement à l'échelle européenne
- **Proposition 10** : Renforcer Service Volontaire Européen
- **Proposition 11** : Créer une Grande Cause Européenne à chaque présidence de l'UE

C. UNE EUROPE CRÉATRICE DE DROITS

L'Europe comme garante des libertés et droits fondamentaux

Le Brexit, le recul des droits fondamentaux en Pologne et en Hongrie nous fait nous réinterroger sur l'origine de l'Union européenne et son fonctionnement. Initialement créée pour permettre une paix durable, l'Union est devenue une union de droits, un ensemble étroitement lié de règles et de situations différentes sous-tendues par une culture commune. Pourtant, sa légitimité est encore aujourd'hui remise en question. Il ne peut en être autrement quand on se rappelle l'échec de l'adoption du Traité constitutionnel européen en 2005, ou encore quand on se rend compte que l'Union constitue le terreau de la défiance démocratique qui est exacerbée par les partis extrêmes. La FAGE ne sous-estime pas le problème de la désadhésion au projet de l'Union par les citoyens européens.

Pourtant, si l'on veut se départir du système technocrate fantasmé par les citoyens pour concevoir une Union qui fait sens pour chacun, il faut pouvoir créer ce pacte social qui lie chaque citoyen européen aux autres, mais également constitue leur adhésion à un projet et à des valeurs plus larges que celles de leurs propres pays. Faire comprendre comment s'exprime la démocratie dans l'Union, développer l'implication des citoyens et des corps intermédiaires dans celle-ci, la rendre plus visible sont autant d'enjeux à remplir pour satisfaire les besoins de la jeunesse d'aujourd'hui, celle qui a voté contre le Brexit, celle qui voyage en Interrail et en Erasmus.

Cette contribution demande une unification inégalée des droits des individus dans l'Union européenne, mais pour qu'ils soient utilisés et appropriés par chacun, encore faut-il que les citoyens puissent participer à leur création. C'est pourquoi la FAGE se positionne pour un texte constitutionnel européen assumé comme tel. Aujourd'hui la hiérarchie des normes juridiques fait qu'une règle de l'Union quelle qu'elle soit est nécessairement supérieure à une règle interne d'un Etat-membre, y compris sa propre constitution. Pourtant, politiquement, les citoyens sont bien moins proches de l'Europe et beaucoup moins impliqués dans sa gouvernance que pour leur propre Etat. La création d'une Constitution européenne répond tout à la fois à une nécessité démocratique qu'une exigence de développement de l'Union.

Une Europe fédérale, c'est également une meilleure unification des droits fondamentaux. Le Parlement et la Cour de Justice ont ouvert des droits pour les citoyens, notamment avec la Charte européenne des droits fondamentaux. Ces droits ont pu être étendus à tous les Etats-Membres sans considération de leurs propres règles internes et aujourd'hui, les droits garantis dans l'Union sont également ceux de la Convention européenne des droits de l'Homme, à un point tel qu'ils irriguent très largement les décisions des juridictions des Etats-membres et contribuent à faire avancer les droits fondamentaux partout en Europe. Aujourd'hui, ces avancées majeures comme l'IVG, le mariage entre personnes de même sexe, l'interdiction de la peine de mort, la liberté d'expression et d'association, la liberté d'éducation sont autant de droits menacés par certains Etats membres comme la Pologne ou la Hongrie qui décident de ne plus appliquer certaines règles communes à l'Union. Le Brexit est aussi un exemple concret de refus de l'idée d'une protection supranationale des droits. La fédéralisation de l'Europe est aussi un moyen d'appuyer le contrat qui nous unit les uns aux autres et les droits et obligations qu'il entraîne pour chacun.

C'est pourquoi une Europe fédérale ne peut pas principalement avoir pour mission l'égalité économique, l'égalité concurrence. L'Europe fédérale doit avoir un cœur et celui-ci doit être l'avancée des droits fondamentaux. La lutte contre toutes les discriminations et pour l'égalité des droits sera une mission par laquelle l'Union pourra être reconnue et comprise par les citoyens. Cette lutte doit passer par le renforcement du rôle du Médiateur (Ombudsman) européen pour en faire une institution centrale dans l'Union européenne. Avec un rôle politique extrêmement important, il serait chargé de faire appliquer les droits fondamentaux et de lutter contre les discriminations dans l'ensemble de l'Union fédérale, en particulier lorsque les atteintes aux droits et aux discriminations sont faites par l'Etat ou l'Union.



Propositions :

- **Proposition 12** : Constitution européenne : pour une Europe fédérale
- **Proposition 13** : Garantir une harmonisation des droits sociaux partout dans l'UE
- **Proposition 14** : Créer un Haut-Commissaire à la lutte contre les inégalités et discriminations

Vers une Europe sociale

La création de l'Union Européenne en 1957 par le traité de Rome avait pour objectif de fédérer les pays européens entre eux, notamment sur des enjeux politiques, économiques et territoriaux. Rapidement, l'UE a compris l'enjeu social de sa création et se dote de positions sociales. Ce n'est qu'en 2017 que le président Juncker a annoncé que l'UE se dotait du Socle Européen des Droits Sociaux, texte de référence qui établit une série d'idéaux vers lesquels l'Union Européenne doit tendre en matière de questions sociales. Ce socle de droits défend une égalité des chances et l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables ainsi qu'une protection sociale adéquate et viable. C'est donc ce texte qui permet de poser les fondations pour le développement de politiques sociales communes au sein des Etats membres, pour permettre une égalité citoyenne sur tout le territoire de l'Union Européenne. Ces idéaux ne doivent pas le rester et les Etats membres doivent s'en emparer pour promouvoir cette idéologie en actions au sein de leurs territoires. C'est dans ces idéaux que s'inscrivent les propositions de la FAGE, pour permettre une Europe plus juste, sociale et équitable.

Comme évoqué plus haut, l'Europe doit fournir un droit commun à tous ses confédérés. Pour autant, l'Europe doit être un acteur sur la question de l'égalité sociale. En effet, sur les questions de logement, de handicap, d'égalité des chances ou encore de soutien à l'emploi, l'Europe se doit d'être motrice afin de proposer des améliorations des systèmes de protection sociale dans les Etats membres.

Actuellement, il existe en France un Compte Personnel d'Activité (CPA), qui permet de sortir du dogme d'une entreprise tout au long de la vie. Ce CPA regroupe plusieurs volets, qui sont représentatifs de tous les moments de la vie active

d'un citoyen :

- Compte personnel de formation, qui permet à chaque travailleur d'accéder à la formation professionnelle, pour se perfectionner au sein de son entreprise et être performant ;
- Compte professionnel de prévention, qui prend en considération les critères de pénibilité pour le travailleur pour le calcul de départ à la retraite, ou permettant de dégager du temps de formation ou de libérer des heures de travail ;
- Droits au chômage rechargeables, qui permettent aux actifs sortant d'une période de chômage de ne pas perdre leurs droits en reprenant une activité salariée mais d'avoir une assurance que si la situation est amenée à se dégrader de nouveau, leurs droits seront continus ;
- Compte épargne – temps, qui permet d'épargner des jours de congés. Ils sont redistribués pour financer les jours d'inactivité ou directement être soldés à la fin du contrat de travail ;
- Compte d'engagement citoyen permettant le recensement des heures d'engagement bénévole, volontaire ou de maître d'apprentissage. Ces activités donnant droit à des heures de formation ajoutées au CPF.

L'atout majeur de ce CPA est sa transportabilité. Peu importe l'entreprise dans laquelle le citoyen est amené à travailler, toutes fonctionneront sur ce modèle, permettant une meilleure lisibilité et une meilleure continuité de service. Cependant, le système ne fonctionne qu'en France, alors que l'élargir à l'ensemble de l'Union Européenne paraît en cohérence avec les politiques européennes actuelles ainsi qu'aux valeurs défendues par l'Europe dans son Socle de positions sociales. A l'heure où les échanges sont de plus en plus présents, que la mobilité pour les jeunes en études ou les jeunes travailleurs est facilitée, il paraît cohérent d'étendre le dispositif de CPA à l'Europe, pour que chaque citoyen européen puisse faire valoir ses droits dans les pays de l'Union Européenne. Ce CPA pourrait aussi s'inscrire dans l'outil de profilage de compétences, en transposant des acquis au sein des entreprises en compétences pour le citoyen qui, à l'instar des blocs de compétence dans les formations universitaires, aurait un panel de compétences lui permettant d'élargir son champ d'action pour lui permettre de travailler dans différents domaines d'activité.

Ce Compte Personnel d'Activité Européen doit s'inscrire dans une mesure plus globale d'égalité des droits pour les salariés. En effet, il existe en Europe de grandes disparités sur les niveaux et les qualités de vie.

Sur les 27 pays de l'Europe, 22 appliquent un salaire minimum, qui peut varier du simple au décuple. Ces disparités sont fonction du niveau de vie. Tous les salaires minimaux, à l'exception de la Belgique, sont fixés entre les états et les partenaires sociaux. Au sein de l'Europe, il est actuellement complexe de trouver un consensus tellement ce salaire minimum est un sujet complexe, mais nous devons rester sur l'idée que c'est à l'Europe de fixer ce salaire minimum, et qu'il soit équitable dans chaque pays. Ce salaire minimum permettrait de faire une revalorisation progressive des petits salaires, pour augmenter in fine le montant des salaires pour permettre une justice sociale, pour que chaque travailleur, où qu'il soit en Europe, puisse accéder à de bonnes conditions de vie. De même, il paraît important d'aider les populations les plus précarisées, et il faut noter que le taux de chômage chez les jeunes en Europe est de 16,9%, et tous les Etats membres ne disposent pas de protection adéquate à cette situation. Alors que la France promeut un RSA et une Garantie Jeunes (cf. Etats Généraux sur l'emploi des jeunes), il paraît important que ces dispositifs puissent être étendus au périmètre européen pour que chaque jeune citoyen européen puisse être en mesure d'être accompagné lors de sa sortie d'études, sa recherche d'emploi ou sa reprise d'études. Au-delà d'un accompagnement financier, il faut que le jeune soit suivi sur un plan social, pour permettre son accès aux droits sociaux, mais aussi sur les plans professionnel et psychologique.

Une Europe sociale, c'est une Europe qui sait être à l'écoute des jeunes et qui sait être garante de leur protection sociale. Actuellement, en Europe, il existe plusieurs systèmes de protection sociale, avec différentes constructions. La France, qui suit un système assurantiel, se base sur des cotisations sociales sur les salaires des actifs pour le financement du système de sécurité sociale et du système de retraites. C'est un financement intergénérationnel, basé sur la solidarité des personnes actives qui contribuent pour la société toute entière. Il existe un autre système de financement dans certains pays Européens, par l'impôt et pas par des cotisations sociales. Actuellement, la France s'oriente vers ce système de protection en ce qui concerne la sécurité sociale, pour permettre un financement à la fois par l'impôt et par les actifs. Il existe de grandes disparités en Europe sur ces systèmes, et aussi certains pays qui n'ont pas de système de protection sociale, causant de réelles problématiques pour les populations. L'Europe doit être en mesure d'accompagner les Etats membres pour qu'ils proposent un système de protection minimal, qui doit répondre à une qualité de vie suffisante pour vivre décemment. Les minimas sociaux permettant de vivre au-dessus du seuil de pauvreté doivent être un droit pour tous, pour lutter contre les déterminismes sociaux et la précarité des jeunes.



Propositions :

- **Proposition 15** : Transcrire le socle européen des droits sociaux en mesures concrètes
- **Proposition 16** : Compte Personnel d'Activité Européen
- **Proposition 17** : SMIC européen
- **Proposition 18** : Mise en place de la Garantie jeunes dans tous les pays membres
- **Proposition 19** : Harmoniser les différents systèmes de protection sociale





POSITIONNER L'UNION EUROPÉENNE POUR QU'ELLE DEVIENNE UNE RÉPONSE AUX DÉFIS MONDIAUX

Le projet européen doit faire à nouveau sens pour les citoyens, l'Europe doit être à l'avant-garde des défis mondiaux en cours et à venir. L'UE a été fondée sur un idéal de paix et de collaboration entre ses nations membres. Plus que jamais, les mutations d'ampleur que connaît notre société, la question de l'emploi, du défi migratoire, du réchauffement climatique et des autres enjeux du développement durable mettent l'Europe au défi. Il n'y a qu'en apportant des réponses collectives, en faisant bloc pour façonner une société juste et durable que nous les relèverons. Face aux tentations de repli sur soi, l'Europe n'a le choix que d'apporter des solutions concrètes à ces défis mondiaux.

A. FAVORISER L'INNOVATION ET LA QUALIFICATION DES CITOYENS

Poursuivre le développement de l'Espace européen de l'Enseignement supérieur (EEES)

Nous le rappelons dans la partie précédente, la connaissance de l'Europe dans la matérialité que constituent ses villes, ses campagnes doit pouvoir être accessible à chaque jeune. La mobilité offre une chance de rencontre. Notre histoire commune se retrouve dans toutes les rues des villes européennes. La mobilité ne permet pas uniquement d'entretenir dans les consciences le rêve d'Etats-Unis d'Europe. Elle permet aussi d'acquérir des compétences uniques en termes d'autonomie, de connaissance de soi et des autres. Dans un monde économique qui se moque des frontières, les compétences linguistiques développées sont un outil de plus pour l'insertion professionnelle.

Encore une fois, les indicateurs de la stratégie "Europe 2020" ne s'y trompent pas. Sur tout le territoire de l'Union Européenne, la Commission souhaite qu'au minimum deux langues étrangères soient enseignées. Nous souhaitons porter à 20 % le nombre de diplômés qui auront étudié ou effectué un stage à l'étranger d'ici 2020. Dans un contexte de concurrence entre les universités, nous devons revendiquer un droit à la mobilité sur le territoire européen. La réciprocité dans les échanges n'est pas toujours assurée. Des échanges plus systématiques entre tous les pays européens, ce n'est pas seulement la chance de la mobilité offerte à tous les étudiants, c'est aussi la possibilité pour les universités européennes de devenir plus performantes et de mieux former leurs étudiants. Le sentiment d'appartenance à l'Europe ne pourra advenir que si celle-ci est capable d'insérer ses jeunes dans le monde professionnel.

En France, la proportion de bacheliers dans une génération était de 77,8 % en 2015. Cette même année, 45 % des jeunes portugais avaient terminé un dernier cycle du secondaire, s'ouvrant ainsi les voies de l'enseignement supérieur ou encore 57% pour l'Espagne. Ces chiffres annoncent des réalités bien différentes d'un pays à l'autre de l'Europe. La filière professionnelle est, par exemple, beaucoup plus délaissée en France qu'en Allemagne. Mais ces chiffres annoncent aussi parfois des inégalités qui font que tous les jeunes européens n'ont pas la même chance d'étudier.

La commission européenne s'est dotée d'un programme, nommé stratégie « Europe 2020 », fixant plusieurs objectifs pour l'emploi et la croissance. L'éducation et l'enseignement supérieur occupent une place importante dans ce programme.

Il est fixé l'objectif de porter à moins de 10% le taux de décrochage scolaire d'ici 2020. En 2002 ce taux de décrochage scolaire avoisinait les 17 %. En 2015 ce taux était de 11 %. Force est de constater qu'une volonté politique européenne permet d'obtenir des résultats satisfaisants. Dans ce programme on souhaite également porter à au moins 40 % la part de population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus universitaire. Ces objectifs concernent tous les pays membres de l'Union Européenne.

Les pays membres partagent également les inégalités qui subsistent chez les jeunes. Les indicateurs d'Eurostat de 2016 sur l'avancement de la stratégie "Europe 2020" constatent que c'est bien sur tout le continent européen que les minorités ethniques sont plus sujettes à être exclues de l'éducation par une combinaison de facteurs mêlant le choix des parents, la pauvreté, les pratiques discriminatoires, la barrière de la langue ou encore la ségrégation résidentielle. Partout en Europe, le décrochage scolaire est accentué dans les périphéries des centres urbains. Les territoires ruraux souffrent également de ce décrochage. En France, on connaît la difficulté pour certains jeunes de s'éloigner de leur lieu géographique d'origine afin de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur. Ce problème est européen, et n'est pas simplement lié aux différences de richesse entre les nations mais à un besoin idéologique de favoriser la mobilité.

Mais dans ce sujet comme dans d'autres, l'Europe est une chance et non une tare. L'élévation globale du niveau de qualification de la société est un objectif essentiel. La Stratégie Europe 2020 de la Commission européenne vise à réduire à moins de 10% les décrocheurs parmi les 18–24 ans et à au moins 40% de diplômés du supérieur parmi les 30–34 ans¹. Si ces objectifs sont en passe d'être atteints, ils sont loin de l'ambition que l'Union européenne pourrait impulser dans l'ensemble des Etats. Face aux barrières financières qui sont bien différentes selon les Etats, l'ambition que peut incarner l'Union pour garantir une formation de qualité et accessible à toutes et tous serait la gratuité intégrale des frais d'inscription dans l'espace européen d'enseignement supérieur. Quel que soit le pays d'études, celui-ci garantirait aux étudiants des études gratuites et de qualité dans un référentiel européen qui ne serait pas seulement celui d'une Europe technocrate mais qui démontrerait une ambition sociale immense : celle de permettre une éducation ouverte, qualifiante, émancipatrice.

Cet enseignement supérieur que la FAGE appelle de ses vœux nécessite de parachever la politique de mobilité des jeunes dans l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur. Les dispositifs Erasmus+ sont autant d'initiatives qui ne sont pas directement liées à l'EEES mais permettent son développement. Les budgets de ces programmes doivent être sanctuarisés, mais pas seulement. Sanctuariser un droit à la mobilité est une étape nécessaire mais insuffisante pour permettre une mobilité effective des jeunes car d'autres obstacles existent. L'année de césure est devenue un droit en France. Il faut aller encore plus loin et harmoniser ce droit à la césure par un label européen qui permettrait d'une part de cadrer dans les Etats les droits d'un étudiant en césure, mais également pourrait lui permettre d'accéder plus facilement au dispositif.

Le droit à la mobilité se concrétise également en faisant tomber les barrières linguistiques qui peuvent encore exister. Si la vie dans un autre pays est une formidable expérience d'apprentissage d'une langue, la politique d'enseignement des langues dans le pays d'origine est essentielle. Trop peu considéré dans certains systèmes éducatifs, la FAGE est pourtant attachée au développement d'un niveau en langue élevé dans l'enseignement supérieur en cohérence avec les objectifs fixés dans le processus de Bologne. Mais si le niveau à acquérir est clair, les moyens pour le faire le sont beaucoup moins et souvent, l'acquisition effective fait défaut. Ce que propose la FAGE, c'est d'uniformiser la politique d'apprentissage des langues étrangères en Europe. Il s'agit non seulement de se donner des objectifs clairs d'acquisition de compétences linguistiques, mais également que les Etats se donnent collectivement les mêmes moyens pour y arriver. Dans ce cadre, le développement de l'apprentissage ne pourra pas seulement se faire de façon verticale, mais il faudra également valoriser un apprentissage par les pairs, cher à la FAGE dans tous les domaines. Par la création de tutorats pour l'apprentissage des langues étrangères, ce sont à la fois les connaissances et compétences des tuteurs et des tuteurés qui sont améliorées.

Pour faciliter la mobilité des étudiants dans l'UE, le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) permet une meilleure visibilité des formations et de leur contenu en facilitant la reconnaissance, entre Etats, des formations de l'enseignement supérieur. Comme l'explique le guide des ECTS (version 2015, p. 11), les autorités nationales doivent désigner les établissements habilités à octroyer les ECTS. Pourtant, aujourd'hui, en France comme ailleurs, cette notion ne fait l'objet d'aucune régulation. Ainsi, toute formation étant autorisée à ouvrir peut délivrer des ECTS, quand bien même elle n'aurait aucune reconnaissance de diplôme faite par l'Etat, ni aucune évaluation de sa qualité. La FAGE demande que la délivrance d'ECTS soit limitée aux seules formations faisant l'objet d'une évaluation périodique externe de leur qualité à l'échelon national, c'est –à–dire les diplômes « visés » par l'Etat.

Il existe enfin des moyens de favoriser la mobilité par une plus grande coopération entre établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, «Eucor – Le campus européen» regroupe aujourd'hui cinq universités situées en Allemagne, en France et en Suisse avec la mission de promouvoir la coopération dans tous les domaines de l'enseignement supérieur

1 <https://ec.europa.eu/eurostat/web/europe-2020-indicators/europe-2020-strategy/headline-indicators-scoreboard>

et de la recherche, notamment en stimulant les échanges. Se développent également des universités européennes pour créer de vrais diplômes européens. En développant la formation, la recherche, la vie étudiante, l'innovation et bien sûr la mobilité à l'échelle européenne, ces universités doivent permettre de faciliter les formalités d'inscription et d'installation dans différents pays européens. L'émergence des campus européens doit permettre une mobilité inégalée des étudiants et des personnels, en donnant aux étudiants les moyens financiers et matériels de profiter pleinement des interactions.



Propositions :

- **Proposition 20** : Uniformisation de la politique d'apprentissage des langues étrangères en Europe
- **Proposition 21** : Gratuité des frais d'inscription dans l'ESR dans tous les Etats membres de l'UE
- **Proposition 22** : Label européen pour définir l'année de césure
- **Proposition 23** : Développer le tutorat pour l'apprentissage des langues étrangères
- **Proposition 24** : Encadrer l'utilisation des ECTS afin qu'ils ne soient pas détournés de leur usage pour valoriser des formations non-“visées”
- **Proposition 25** : Soutenir l'émergence de campus européens

Favoriser et encourager l'innovation

Comme expliqué précédemment, le chômage des jeunes est un des plus gros défis inhérents à la communauté européenne. Après avoir traité cette question sous le prisme de l'engagement et de sa valorisation, il est important de se poser la question du rôle de l'entrepreneuriat et des réponses à apporter pour lutter afin de baisser le taux de chômage chez les jeunes. A l'instar du pôle PEPITE en France, il est important que les jeunes entrepreneurs soient accompagnés afin de lancer et de pérenniser leur projet. L'Europe doit être une place centrale de l'innovation et de l'échange. L'expérience entrepreneuriale permet aux jeunes de développer de nombreux “soft skills” favorisant ainsi l'insertion professionnelle.

Malgré l'intérêt qu'apporte l'entrepreneuriat autant au niveau expérience personnelle que professionnelle, il apparaît que les groupes sociaux les moins avantagés, dont font partie les jeunes, sont moins représentés au sein du monde de l'entrepreneuriat (rapport de l'OCDE). Pour ce public, les réseaux d'entrepreneuriat apparaissent comme très importants afin de les aider à surmonter les éventuelles lacunes financières ou en termes de compétences. Il existe différents types de réseaux entrepreneuriaux : les réseaux privés, les réseaux professionnels, les réseaux de marché, les réseaux internationaux, les réseaux spécialisés et les réseaux communautaires. L'intérêt premier de créer des réseaux entrepreneuriaux européens est de permettre la mise en relation de jeunes entrepreneurs avec leurs pairs mais aussi avec des clients, des fournisseurs, des prestataires, etc... Cette mise en relation permet de valider des idées, de percevoir des opportunités ou encore d'identifier les ressources nécessaires au lancement du projet.

Pour autant, le public issu des groupes sociaux les moins avantagés a davantage de difficulté à créer des réseaux entrepreneuriaux. Les problématiques rencontrés par les jeunes sont décrites au sein d'un rapport de l'OCDE de telle manière : « Les jeunes ont tendance à manquer d'expérience commerciale et professionnelle, et par conséquent de réseaux, du simple fait de leur âge. Leur manquent également les actifs nécessaires à un projet d'entrepreneuriat, notamment les ressources financières et humaines ainsi que le capital social » (Commission européenne – OCDE, 2012). Ils ont donc du mal à asseoir leur légitimité face aux professionnels de la finance, aux fournisseurs, aux clients, etc. Les relations fonctionnant largement sur la base de la réciprocité au sein des réseaux, les jeunes éprouvent souvent des difficultés dans la mesure où ils ont peu à offrir.

C'est pourquoi il apparaît important que les jeunes soient soutenus sous différents aspects. Tout d'abord au niveau des politiques publiques. Il est nécessaire que les politiques soient tournées vers l'accompagnement à la création de ces réseaux que ce soit : en créant des liens entre les réseaux de jeunes entrepreneurs en les connectant à une communauté professionnelle, en proposant des formations, des conseils visant à créer de nouveaux réseaux (comme le fait le pôle PEPITE en France) ou en créant des réseaux entrepreneuriaux internationaux. Le deuxième volet qui doit

être soutenu par une action politique forte est celle de la valorisation des compétences acquises. Afin de permettre le recours à d'éventuelles validations des acquis de l'expérience ou de la pratique, il est crucial que ces expériences entrepreneuriales soient valorisées. Afin de remplir cet objectif, il est primordial d'accompagner les jeunes entrepreneurs dans la rédaction d'un bilan de compétences, dans leur demande de dossier d'équivalence... La question de la lisibilité et de la légitimité de ces compétences est donc centrale. Il conviendrait donc de créer un programme de labellisation. Ce programme pourra faire valoir ces compétences dans le cadre de l'obtention d'un diplôme, aujourd'hui meilleur rempart face au chômage, correspondant à l'expérience vécue.

Les universités ont déjà commencé à actionner le levier entrepreneurial pour accompagner les jeunes vers l'innovation par la création d'incubateurs. Ces dispositifs existent déjà dans certaines universités. Ils ont généralement pour but d'accompagner les projets afin de les professionnaliser notamment au niveau de la démarche et permettent d'intégrer des apports de compétences universitaires. Au-delà de l'accompagnement autour du projet, il y a un véritable soutien auprès du porteur de projet afin qu'il réussisse à passer d'une idée à une activité concrète. Les incubateurs sont intimement liés au réseau d'entrepreneuriat et permettent ainsi une double assistance dans l'innovation pour les porteurs. Pour autant ce dispositif n'existe pas dans toutes les universités et est encore moins visible à l'échelle européenne. La création d'incubateurs dans chaque ville universitaire européenne serait un levier nécessaire à actionner afin de laisser une place à l'innovation en s'appuyant sur l'expertise universitaire. Au-delà des compétences apportées par le partage au sein des incubateurs, ils permettent un dialogue et une proximité entre le milieu universitaire et le monde socio-professionnel.

Il est important de ne pas s'arrêter là sur la question de l'entrepreneuriat. En effet, permettre un accompagnement généralisé dans la création du projet est le premier jalon afin de créer une Europe centrée sur l'innovation. Pour autant, il est important d'aller plus loin afin de créer une société européenne de l'innovation basée sur l'échange. Depuis 2004, il est possible de créer des sociétés sous le statut de « société européenne (SE) ». Ce statut comporte de nombreux avantages, le fait de pouvoir transférer son siège social au sein d'un autre pays de l'U.E, la possibilité d'exercice dans plusieurs pays membres de l'U.E ou encore la possibilité d'obtenir des aides européennes afin de s'installer ou se créer. La création de ce statut est un premier pas vers une insertion professionnelle et un marché du travail européen. Pour autant, ce statut comporte de nombreux inconvénients notamment dûs à un manque d'ambition de la part des Etats membres. Tout d'abord, l'absence de régime fiscal spécifique aux sociétés européennes. En effet, le refus d'uniformiser le régime fiscal venant de la souveraineté étatique de la fiscalité et de la peur d'une concurrence entre les sociétés européennes et les sociétés nationales de capitaux. A l'heure actuelle, les sociétés européennes sont assujetties aux impôts et taxes des Etats dans lesquels elles dispensent une activité. Cette inégalité est issue des différences de régimes fiscaux entre les différents Etats membres. Secondement, il est aujourd'hui difficile pour une PME d'obtenir ce statut. La nécessité d'apporter un capital d'un montant minimum de 120 000 euros est un frein au développement de ce statut. Qui plus est, il est aujourd'hui impossible de créer une SE sans avoir deux personnes morales déjà constituées. Là où ce dispositif va dans le sens d'un développement européen du marché du travail, il est freiné par des volontés étatiques ayant encore trop d'échos nationalistes et par un cadre législatif manquant de souplesse.

Afin de faciliter l'emploi au sein de l'U.E a été créé, en 1993, le réseau EURES (EUROpean Employment Services). Ce réseau de coopération vise à faciliter la recherche d'emploi au niveau européen. Cette coopération se fait entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi de l'EEE (Espace Economique Européen). Les partenaires de ce réseau sont autant des services publics que privés de l'emploi. Pour autant cette plateforme est très méconnue du grand public. Il existe que très peu de communication autour des possibilités d'insertion professionnelle à l'échelle européenne. Même si l'argument du manque de maîtrise de langues étrangères pourrait être opposé à ce dispositif, il existe un programme permettant aux jeunes d'obtenir une aide financière. Le programme "Your first EURES Job" permet aux jeunes de 18 à 35 ans d'obtenir une aide financière leur permettant d'aller passer un entretien d'embauche dans un autre pays de l'U.E, la Norvège et l'Islande, une aide pour s'installer dans un autre pays, pour suivre des cours de langue ou encore pour faire reconnaître ses diplômes. Il est primordial que les Etats membres sortent d'une logique nationale de stratégie de l'emploi afin de passer à une stratégie européenne de l'emploi. Cette logique européenne doit permettre à terme de faciliter la mobilité, de favoriser l'échange culturel, etc. L'emploi est un des sujets centraux des Etats membres de l'U.E qui mérite un meilleur dialogue.



Propositions :

- **Proposition 26** : Créer un réseau d'entrepreneuriat européen avec un système de valorisation des compétences acquises et de labellisation
- **Proposition 27** : Encourager la création d'incubateurs dans chaque ville universitaire
- **Proposition 28** : Faciliter l'accès au statut de Société européenne
- **Proposition 29** : Renforcer l'accessibilité et la lisibilité de la plateforme EURES

B. PRENDRE LES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉNERGÉTIQUES À BRAS LE CORPS

Parmi les défis mondiaux qui attendent l'Europe, les défis environnementaux et énergétiques sont un des enjeux majeurs d'une Europe durable. Au-delà d'un défi collectif pour les jeunes, c'est aussi un défi collectif sur le plan générationnel. En termes de préservation de l'environnement, les responsables politiques restent dans une dynamique incantatoire mais n'agissent que très peu concrètement. A la suite des accords de Paris, l'ensemble de la société pensait à un réveil sociétal et politique sur les questions environnementales, mais force est de constater que les politiques et les mœurs n'évoluent pas. Même si l'Europe n'est pas le continent le plus touché par les catastrophes climatiques, de nombreux événements climatiques ont frappé les pays membres. Il ne serait pas cohérent de s'investir dans la construction d'une Europe durable sans prendre en compte la question environnementale et énergétique.

De nécessaires politiques ambitieuses en matière de protection de l'environnement

La véracité des études montrant l'impact de l'action de l'Homme sur la Nature n'est plus à prouver. Au-delà de certaines théories affirmant le contraire, de nombreux rapports scientifiques montrent que le réchauffement climatique est une réalité. Le cinquième rapport du Groupe d'expert Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), publié le 8 octobre 2018, affirme que les températures pourraient augmenter de +5,5°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Les conséquences sur la faune, la flore et la qualité de vie à la surface de la Terre seront nombreuses, et nous devons mettre en place des politiques ambitieuses pour y remédier.

Construire un vrai Plan européen d'adaptation au changement climatique

La France a été l'un des premiers Etats de l'Union Européenne à se doter d'un Plan d'adaptation au changement climatique. La capacité d'adaptation correspond au degré d'adaptation d'un système au phénomène de changement climatique. Après une large concertation, la France a adopté son premier plan national d'adaptation au changement climatique. En adoptant ce texte, la France définit quatre objectifs très larges, qui touchent tous les secteurs d'activité : protéger les personnes et les biens ; éviter les inégalités devant les risques ; limiter les coûts et tirer parti des avantages ; préserver le patrimoine naturel. Ce premier plan s'étalait de 2011 à 2015 en portant sur une grande variété de thèmes, pour toucher un large panel de politiques publiques. Mais une montée en puissance du dispositif était nécessaire aux vues des enjeux majeurs pour la planète. Le deuxième plan prévoit notamment d'adapter le traitement du lien entre les différentes échelles territoriales et également un renforcement de l'articulation avec les politiques internationales et transfrontalières en matière de protection de la nature.

D'autres pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne ont adopté un plan national d'adaptation au changement climatique. La nécessité d'une politique européenne face à l'urgence du changement climatique et à la vulnérabilité de certains territoires (Europe méridionale et le bassin méditerranéen, zones montagneuses, zones côtières, grand nord européen et Arctique) apparaît alors comme indispensable. La Commission européenne a publié une stratégie de l'Union Européenne relative à l'adaptation au changement climatique en avril 2013. Celle-ci promeut une action coordonnée et concrète des pays de l'Union grâce à un financement des mesures d'adaptation nécessaires. La logique d'expansion des stratégies d'adaptation va dans le bon sens, mais une telle expansion sans cohérence européenne ne saurait être efficace.

L'action isolée de chaque État ne peut pas amener à une stratégie efficiente, et les enjeux économiques de chaque pays empêchent un engagement commun sans l'égide de l'Europe. De plus, il est temps de prendre de vrais engagements, et

ne pas s'accommoder de simples incantations et constats. Il faut aller plus loin et négocier des accords juridiquement contraignants. Ainsi, l'Union Européenne agira efficacement pour adapter ses activités et ses politiques publiques aux enjeux climatiques auxquels nous devons répondre urgemment !

Construire une politique européenne pour la transition énergétique

Alors que les États-Unis, après le retrait du pays de l'Accord de Paris, ne semblent plus incarner un acteur fort de la transition énergétique, l'Europe peut, avec son marché unique à 28 pays et son PIB de 15 326 milliards d'euros (en 2017) imposer son leadership sur la scène internationale et construire une vraie politique en faveur de la transition énergétique.

La transition énergétique passe par une réflexion sur le mix énergétique européen. Dans un premier temps, on constate que les énergies fossiles sont encore largement dominantes, or ces dernières sont de loin les plus émettrices de gaz à effet de serre. Il est nécessaire de travailler sur une stratégie européenne pour réduire la part de ces dernières dans le mix énergétique. L'Union Européenne porte l'exigence d'émission zéro carbone en 2050, et cette dernière peut passer par une fiscalité incitative sur le carbone. Une telle politique incitera les acteurs économiques à adopter une production de biens et services plus durables et plus stables.

D'autre part, la Banque Centrale Européenne (BCE), acteur majeur pour la finance de l'Union Européenne, doit davantage tourner son action vers la transition énergétique et la protection de la planète. En 2008, lors de la crise bancaire et financière, la BCE est parvenue à dégager 2 000 milliards d'euros pour sauver le système bancaire et éviter une crise bien plus importante. De plus, depuis avril 2015, la BCE a créé près de 2 500 milliards d'euros qui sont mis à disposition des banques commerciales. Mais seulement 300 milliards environ ont été prêtés au secteur privé. La majorité de la création monétaire de l'Union Européenne est alors orientée vers la spéculation par les banques commerciales. Ainsi, il est possible d'utiliser ces fonds mis à disposition des banques commerciales pour encourager la transition énergétique et donner aux acteurs les moyens d'une transition énergétique efficace, effective et réussie. Aussi, la Banque Européenne d'Investissement, qui finance des projets d'envergure européenne doit s'engager dans une démarche plus durable, en finançant des projets tournés vers la transition énergétique.

En Europe, le transport est la seconde source d'émission de gaz à effet de serre, principaux responsables du réchauffement climatique. La transition énergétique passe alors par une vraie politique volontariste pour le développement des mobilités européennes décarbonées. Pour mettre en place une mobilité européenne décarbonée, il faut mettre en avant deux axes qui sont complémentaires pour une mobilité efficace : des véhicules routiers à faibles émissions et des infrastructures performantes et bien équipées.

La réflexion précédente montre qu'il est possible de dégager des fonds européens pour financer la transition énergétique. Il est alors possible d'orienter une partie de ces recettes vers les mobilités, et notamment le développement des mobilités à faibles émissions. La recherche et le développement semblent alors déterminants pour développer des moyens de déplacement propres. Ainsi, le développement des véhicules et transports électriques ou à hydrogène peut représenter une réalité pour la mobilité de demain. Le développement du véhicule autonome permet également d'imaginer de nouvelles mobilités moins polluantes en repensant les trajets. Mais pour assurer une réduction des émissions de CO₂ liées aux transports, il faut également repenser les infrastructures. Les transports en commun, en dehors des principales villes européennes ne sont pas nécessairement efficaces. Ainsi, il faut repenser la politique de développement des transports en commun, en utilisant des véhicules moins polluants, en couvrant les liens de passage et les territoires isolés. C'est en structurant les moyens de transport en fonction des besoins des usagers qu'une vraie politique de mobilité propre peut être adoptée. Il est également nécessaire de réfléchir à des moyens de transport en commun écologiques reliant les différents pays de l'Union Européenne, mais également à une meilleure desserte nationale. Cela peut passer par une réflexion sur le réseau ferroviaire à échelle européenne, en termes de continuité mais également en termes de desserte.

Les problématiques environnementales ne se limitent pas aux problématiques énergétiques. L'urgence écologique se traduit aussi par la menace de l'activité anthropique sur la biodiversité et les milieux.

Ainsi, l'érosion de la biodiversité ne peut être ignorée. L'Union Européenne, par la diversité des climats de son territoire, dispose d'une richesse faunistique et floristique considérable aujourd'hui grandement menacée. Il existe en Europe un programme majeur de protection de l'environnement : le programme Natura 2000. Ce dernier n'a pas de portée prescriptive, les sites d'intérêt écologique sont recensés et intègrent le programme Natura 2000. Ces espaces sont aujourd'hui protégés grâce à des dispositifs d'incitation financière, notamment par le biais de la Politique Agricole

Commune. Cette mesure ne suffit plus. S'il est délicat de juger de la législation en matière d'exploitation car elle dépend de contextes locaux particuliers, il est en revanche indispensable d'informer davantage les citoyens sur le patrimoine naturel qui les entourent afin de garantir une sensibilisation sur la préservation de ce patrimoine d'exception.

Consacrer la notion de justice climatique

Pour assurer un développement réellement durable de notre continent, la notion de justice climatique est primordiale. En effet, les écarts de niveau de vie entre les pays de l'Union Européenne sont importants et les pays n'ont pas la même protection face au dérèglement climatique. Ainsi, les pays les plus développés peuvent lutter de manière plus efficace contre les catastrophes naturelles liées au réchauffement climatique.

L'harmonisation des niveaux de vie européen serait une vraie ambition pour les 28 pays membres de l'Union. Cette proposition est à mettre en lien avec l'harmonisation progressive des revenus minimums européens, après avoir généralisé le dispositif dans tous les Etats. Offrir la possibilité à tous les habitants de l'Union Européenne de lutter de manière équivalente aux risques climatiques devra être une priorité. Cette proposition permettra également de lutter contre les enjeux de santé publique liés au réchauffement climatique, à la détérioration de la qualité de vie sur terre.

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement détaille 10 articles qui définissent les droits relatifs à l'environnement. En 2008, une décision du Conseil Constitutionnel consacre les principes inscrits dans cette charte comme principes ayant une valeur constitutionnelle. En particulier, l'article 1 de la Charte de l'environnement stipule « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». Ainsi, ce principe permet de mettre en avant la responsabilité de l'État dans la non-protection de l'environnement, également dans l'atteinte sur la santé des individus. En consacrant ce principe à l'échelle européenne, l'ensemble des pays européens serait alors sous le joug d'une contrainte et d'une obligation d'action pour la défense « d'un environnement équilibré et respectueux de la santé ».

La justice climatique est un vrai enjeu pour que les citoyens puissent agir pour le développement durable, mais aussi que les États soient contraints d'agir dans ce sens. La consécration de cette charte comme ayant une valeur constitutionnelle impose ainsi, à tous les textes inférieurs, de respecter cet engagement novateur qu'il faut maintenant étendre



Propositions :

- **Proposition 30** : Plan européen d'adaptation au changement climatique
- **Proposition 31** : Développer une politique européenne de transition énergétique
- **Proposition 32** : Développer la mobilité européenne décarbonée
- **Proposition 33** : Consacrer la notion de justice climatique

à l'Europe.

C. RELANCER LES POLITIQUES COMMUNES EN RÉPONSE AUX DÉFIS COLLECTIFS

La défiance et la méconnaissance des citoyens européens dans les institutions de l'Union sont fortes : 77% estiment manquer d'informations sur l'Union Européenne et 65% n'ont pas confiance en elle². En effet, son fonctionnement et son action sont difficilement lisibles et peuvent sembler technocratiques par certains égards. Mais plutôt que demander un recul des politiques européennes pour garantir sa légitimité, il s'agit ici de développer des pistes de solutions pour permettre des politiques européennes plus lisibles et plus cohérentes qui font appel à des procédés démocratiques existants et renforcés.

Les décisions dans l'Union Européenne se prennent entre Commission, Parlement et Conseil. La commission est un organe exécutif, le Parlement représente les citoyens européens et le Conseil représente les gouvernements des Etats-membres. Il peut sembler difficile d'impliquer les citoyens européens dans la conception des politiques alors que ce sont les organes légitimés nationalement qui peuvent prendre ou bloquer les décisions. Pour rapprocher la décision du citoyen, il existe deux moyens de démocratie semi-directe :

2 https://ec.europa.eu/france/news/20170309_enquete_eurobarometre_fr

- Le droit de pétition au Parlement par lequel des citoyens peuvent demander au Parlement de se saisir d'un sujet de la compétence de l'Union³
- L'initiative citoyenne par laquelle 7 citoyens résidant dans 7 Etats–membres différents peuvent demander des changements juridiques concrets à la Commission et au Parlement à condition de récupérer 1 million de signatures de citoyens⁴

Ces dispositifs sont trop peu connus et pourraient se développer car ils permettent aussi de mieux comprendre le système de représentation dans l'Union Européenne et ce que font réellement députés et commissaires européens.

C'est en effet la lisibilité des politiques et des institutions qui peut permettre à l'Union d'être mieux comprise et promue par les citoyens face à une structure technocratique qui ne s'appuierait que sur des « experts ». Comme l'explique récemment un rapport de France Stratégie, la défiance des citoyens face à l'action publique ne peut pas être annihilée, mais il faut faire « avec »⁵. Pour cela, il faut notamment rendre « l'expertise plus lisible » et permettre au pouvoir législatif de mieux participer à l'évaluation des politiques publiques en lui en donnant les moyens. Ces solutions s'appliquent d'autant plus à l'Union Européenne que la distance avec ses institutions est encore plus forte qu'avec les institutions nationales.

C'est également en recentrant l'Union sur ses compétences et en développant leur mise en œuvre qu'elle deviendra plus compréhensible pour les citoyens.

La question des migrations est un facteur de division profond en Europe, que le règlement de Dublin, tel qu'il est rédigé aujourd'hui, n'a fait qu'accroître. Aujourd'hui, cette question ne peut cependant être oubliée, et nous ne pouvons pas nous contenter de la solution européenne proposée par le règlement de Dublin. Les migrations sont amenées à s'intensifier, notamment les migrations climatiques. Aujourd'hui, les procédures de demande de protection internationale et d'entrée des étrangers sont harmonisées entre les différents Etats–membres sur le seul point de l'Etat chargé d'instruire la demande (règlement Dublin III). En revanche, il n'existe pas de procédure ou de norme sur la protection internationale ou des droits attribués aux bénéficiaires de la protection internationale ou de l'asile. Une proposition de règlement de la Commission en ce sens est en attente de discussion depuis 2016, alors qu'il devient urgent de montrer une Europe unie sur la gestion de ses frontières. Aujourd'hui la multiplicité des acteurs nationaux et européens empêche de voir que cette question, éminemment transnationale, doit être de la responsabilité de tous. Dans le contexte économique, géopolitique et environnemental actuel, il est aujourd'hui indispensable d'augmenter la solidarité des Etats et de l'Union européenne, afin d'accueillir sur le territoire Européen les migrants cherchant de meilleures conditions de vie et de favoriser leur installation.



Propositions :

- **Proposition 34** : Evolution du règlement de Dublin avec la mise en place d'un programme commun d'accueil et d'installation des réfugiés et une politique migratoire commune
- **Proposition 35** : Enjeux en termes de défense et de cyberdéfense
- **Proposition 36** : Séculariser les Etats membres

3 <https://www.toutteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-droit-de-petition-au-parlement-europeen.html>

4 <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/basic-facts?lg=fr>

5 <https://www.strategie.gouv.fr/publications/expertise-democratie-faire-defiance>



CONCLUSION

Les élections européennes arrivent au moment d'un tournant majeur pour l'Europe et ses institutions. En effet, face à la montée en puissance des mouvements extrémistes et radicaux bien souvent « anti-européens », l'Europe doit répondre à de nombreux enjeux. Le premier est de recréer un rêve européen en réformant son fonctionnement. De nettes améliorations doivent être apportées au modèle européen autant en termes de lisibilité des actions institutionnelles, que d'émergence d'une culture commune en passant par une Europe qui se doit d'être créatrice de droits pour ses citoyens. Le deuxième enjeu est de répondre aux différents défis mondiaux : le chômage de masse, la croissance du besoin de mobilité ou encore les défis migratoires et environnementaux...

Pour répondre à ces défis majeurs, la FAGE se positionne en faveur d'une Europe ouverte et permettant une réponse collective des différents Etats membres à ces problématiques. Afin de recréer un modèle européen intégrant pleinement la confiance de ses citoyens, il est nécessaire qu'il soit porté par des représentants élus et qu'il permette aux résidents un réel socle de droits sociaux. Ce n'est que par ce biais que l'Europe aura la capacité de répondre aux différents défis auxquels elle est confrontée.



Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes – FAGE – est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la jeunesse.

A travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

Un réseau national

29 fédérations de ville

19 fédérations nationales de filière

2 000 associations étudiantes

300 000 étudiants

adhérents à une association membre de la FAGE

contact

Richard Lamoureux
Vice-président en charge des politiques de jeunesse

06 29 27 91 19
richard.lamoureux@fage.org

79 rue Perier - 92120 Montrouge
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP

www.fage.org